

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2019 À 20H30

L'an deux mille dix-neuf,

Le cinq décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents: Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Karel KURZWEIL, Anne GUINAMARD, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Pierre VEZY, Grégory DUTREVY, Camilla BURG, Agathe SCARDILLI, Thomas BATIGNE, Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Christian PERROUD, Marie-Pierre DRAIN

Absents ayant donné pouvoir conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

Christian GHEZ à Gilles STUDNIA
Elisabeth CHAPPEY à Sylvie SORMAIL
Christophe GOETHALS à Karel KURZWEIL
Isabelle TRAPPIER à Muriel DEGAVRE
Anne HEINKELE à Karine DUBOIS
Capucine DESBOIS à Gérard PARFAIT
Carla MARTINS à Axel FAIVRE
Muriel MAZARS-FERRARONE à Marie-Pierre DRAIN

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

Jean-Marie CHAZAL

Secrétaire de séance : Thomas BATIGNE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

- A) Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- N°54 : Contrat de cession présenté par la compagnie de l'éléphant pour sa représentation du spectacle de Nico et de Kiwi
- N°55 : Contrat de cession présenté par l'association AB OVO pour sa représentation d'un spectacle chanté avec orgue de barbarie



N°56 : Convention présentée par l'association « Croix Rouge » pour la mise en place d'un dispositif de secours pendant la durée de la brocante

N°57 : Tarif d'inscription au rallye touristique de voitures anciennes « Saint Nom Classic »

N°58 : Tarif de la sortie organisée par le service jeunesse le 23 octobre 2019

N°59 : Décision de signature de l'avenant n°1 – Marché Public 2019-03

N°60 : Décision permettant au Maire d'agir en justice

N°61 : Décision de signature de l'avenant n°1 – Marché public 2018-MA-11

N°62 : Protocole d'accord présenté par la société Publihebdos

N°63: Convention de formation avec l'organisme SOFIS

N°64 : Convention de formation avec l'organisme SOFIS

N°65: Convention d'un congrès avec l'ANDEV

N°66 : Convention de formation avec l'ADIL – Décision annulée

N°67 : Contrat de cession présenté par le centre de Création et de Diffusion Musicales pour sa représentation du spectacle « Le Loup qui est devenu clown »

N°68 : Contrat de cession présenté par l'association AMM20 pour la représentation du spectacle déambulatoire « Domino Jazz band »

N°69 : Attribution de chèques cadeaux aux enfants du personnel municipal

N°70: Convention de formation avec SOFIS

N°71: Convention de formation avec l'organisme SOFIS

N°72 : Attribution de médailles d'honneur aux agents communaux

N°73 : Contrat de cession présenté par la compagnie de l'éléphant pour la représentation du spectacle Kiwi

N°74 : Contrat de cession présenté par la compagnie de l'éléphant pour l'animation « Photobooth en déambulation »

Délibérations :

N° 2019-12/58 : Rémunération des enseignants lors des études surveillées et dirigées

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'application des taux maximum pour la rémunération de l'heure d'enseignement pour l'étude dirigée, de l'heure d'étude surveillée et de l'heure de surveillance des enfants pour les enseignants concernés selon le tableau ci-dessous :

Enseignants concernés	Taux maximum de l'heure d'enseignement	Taux maximum de l'heure d'étude surveillée	Taux maximum de l'heure de surveillance
Instituteurs, directeurs d'école élémentaire	22,26 €	20,03 €	10,68 €
Instituteurs exerçant en collège	22,26 €	20,03 €	10,68 €
Professeurs des écoles de classe normale	24,82 €	22,34 €	11,91 €
Professeurs des écoles hors classe	27,30 €	24,57 €	13,11 €

DIT que ces taux seront appliqués à compter du I^{er} janvier 2020.

N° 2019-12/59 : Remise de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE M. le Maire à remettre la distinction honorifique de citoyen d'honneur à Monsieur Alain GERARD pour son implication dans la vie associative en tant que président fondateur en 1989 du club d'œnologie.

N° 2019-12/60 : Décision Modificative n°3 au Budget Principal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APROUVE la décision modificative n°3 telle que détaillé :

VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE	DM n°3	2019
BUDGET COMMUNAL	DIVITIO	2013

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	FONCTIO	ONNEMENT		
D-6358 – Autres droits	62 836,28 €			
TOTAL 63 – IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	62 836,28 €	0,00 €		
D-023 – Virement à la section d'investissement		62 836,28 €		
TOTAL 023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	62 836,28 €		
Total FONCTIONNEMENT	62 836,28 €	62 836,28 €		

	INVESTISSEN	ENT	
D-10226 – Taxe d'aménagement		62 836,28 €	
TOTAL 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		62 836,28 €	
R - 021 – Virement de la section de fonctionnement			62 836,28 €
TOTAL 021 – Virement de la section de fonctionnement			62 836,28 €
D-21318 – Autres bâtiments publics	50 000,00 €		
TOTAL 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00 €		
D - 2313 - Constructions		50 000,00 €	
TOTAL 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		50 000,00 €	
Total INVESTISSEMENT	50 000,00 €	112 836,28 €	62 836,28 €

N° 2019-12/61: Avances sur investissement pour l'exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020, selon l'affectation ci-dessous :

Budget communal

Affectation des crédits	Budget 2019	Ouverture de crédits 2020
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 200,00 €	30 300,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	810 600,00 €	202 650,00 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	656 057,00 €	164 014,25 €
CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT 601	675 778,10 €	168 944,53 €
CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT 602	477 924,90 €	119 481,23 €
TOTAL	2 741 560,00 €	685 390,00 €

Budget assainissement

Affectation des crédits	BP 2019	Ouverture de crédits 2020
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00 €	6 250,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 000,00 €	7 750,00 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	128 105,99 €	32 026,50 €
TOTAL	184 105,99 €	46 026,50 €

N° 2019-12/62 : Avenant au marché de services n°2019-03 pour le nettoiement des voies, trottoirs, caniveaux et espaces publics

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modalités de l'avenant n° l ayant pour objet la modification de l'article 7 du CCAP du marché n°2018-03 en ce sens que l'indice « CONS » de la formule de révision est remplacé par l'indice CNR « G » 1870 T gazole ;

AUTORISE le maire à signer l'avenant au marché ci-dessus rapporté ainsi que tous les actes y afférents.

N° 2019-12/63 : Avenant n° l marché de travaux de mise en accessibilité à l'école Pasteur : création d'un ascenseur et aménagement de la cour de récréation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les avenants financiers aux marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- lot I: VRD: **AXAN TP** pour un montant de 8 443,50 € HT
- lot 2 : Démolition Gros œuvre Faux plafond platerie : **EGV** pour un montant de **I 030,00€ HT**
- lot 8 : Electricité : Groupe Emile Dufour (GED) pour un montant de 449,41€HT
- lot 11 : Serrurerie : MULTICLO pour un montant de 4 677,25€HT.

Soit un total de 14 600,16 €HT.

Le montant total du marché est de 537 827,97€ HT.

APROUVE les avenants financiers et les prolongations de délais de 2 mois aux marchés de travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2019-12/64 : Marché d'entretien du patrimoine arboré

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPOUVE l'attribution marché des entretiens du patrimoine arboré à l'entreprise ADN VEXIN PAYSAGE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

N° 2019-12/65: Dénomination de deux voies communales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DENOMME les voies nouvelles suivantes :

- La voie d'accès au quartier de la Ranchère depuis le giratoire RD98 Sud : « Route des deux domaines » ;

- La voie de desserte du Golf, y compris la piste cyclable attenante, à proximité du giratoire RD98 Nord : « Rue Daniel Féau ».

N° 2019-12/66 : Acquisition d'un bien par voie de préemption

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'acquérir par voie de préemption partielle le bien situé rue de Valmartin à Saint-Nom-la-Bretèche, cadastré section AC n°61, d'une contenance de 420 m², appartenant aux consorts LAURENS et faisant partie de l'emplacement réservé n°17 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

DIT que la vente se fera au prix d'un euros symbolique auquel s'ajouteront les émoluments du notaire,

AUTORISE Le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

N° 2019-12/67 : Modification des statuts de la CCGM, adhésion au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye section centre de secours (SDIS)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Gally Mauldre, pour prendre la compétence « contribution budgétaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Yvelines » en lieu et place de ses communes membres, par adhésion directe de la Communauté de Communes Gally Mauldre au SIVOM en lieu et place de la commune au titre de cette seule compétence,

PREND ACTE du fait que la Communauté de Commune devra décider courant 2020, si elle souhaite quitter le SIVOM pour la compétence SDIS, et ainsi harmoniser le paiement de la contribution au SDIS sur les 11 communes, ou demeurer au SIVOM,

RECONNAIT que la substitution de la Communauté de Communes à la commune pour cette compétence sera effective dès la prise de l'arrêté préfectoral de modification des statuts à intervenir.

N° 2019-12/68: Rapport d'activités 2018 - CCGM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2018 de la communauté de communes Gally Mauldre.

N° 2019-12/69: Rapport d'activités 2018 - SIVOM Saint-Germain-en-Laye

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2018 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM).

N° 2019-12/70 : Rapport d'activités 2018 - SEY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2018 du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY).

N° 2019-12/71: Rapport d'activités 2018 - SIDECOM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2018 du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM).

N° 2019-12/7 : Rapport d'activités 2018 - SIAVGO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2018 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO).

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 10 décembre 2019

Affiché le 11 décembre 2019.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre, Gilles STUDNIA